

Centenaire du
Prix scientifique suisse
Marcel Benoist

Introduction

Tous les ans depuis 1920, une personnalité du monde de la recherche se voit décerner le Prix scientifique suisse Marcel Benoist. Ce prix porte le nom de son fondateur, le Français Marcel Benoist. Né en 1864, cet avocat de profession a vécu principalement à Lausanne à partir de 1914 et jusqu'à sa mort en 1918. Il a légué la majeure partie de sa fortune à la Confédération suisse à la condition qu'un prix soit attribué chaque année à un chercheur suisse ou domicilié en Suisse.

Selon la volonté du fondateur, les critères importants pour l'attribution du prix sont l'excellence et l'utilité sociétale des travaux de recherche. Le prix est ouvert à toutes les disciplines scientifiques. Les lauréats sont des chercheurs de renommée internationale. Onze d'entre eux ont obtenu le prix Nobel par la suite.

Le prix est remis par la Fondation Marcel Benoist, qui a été créée en 1920 et qui compte à sa tête un représentant de chacune des hautes écoles universitaires suisses. Financée par des fonds privés, la Fondation est présidée par le chef du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR.

Le présent historique a été rédigé à l'occasion du centenaire du Prix scientifique suisse Marcel Benoist. Il met en évidence les réflexions et les objectifs en lien avec la création du prix et de la Fondation en 1920, décrit l'évolution du prix et de la Fondation au fil des années et montre la manière dont le testament du fondateur est appliqué aujourd'hui. Cet historique se veut une vue d'ensemble et ne prétend pas à l'exhaustivité.

1. Le fondateur – le Prix scientifique suisse – la Fondation

Qui était Marcel Benoist ? On sait très peu de choses sur lui. Il n'apparaissait que rarement en public et n'a laissé ni lettres, ni journal intime, ni mémoires. Pourtant, même en l'absence de documents personnels, une image aux contours clairs se dégage et permet de comprendre l'objectif que Marcel Benoist poursuivait avec son testament¹.

1.1 Marcel Benoist

Marcel Benoist est né en France en 1864. Il est issu d'une famille de la bourgeoisie aisée. Son père était avocat dans un tribunal civil de l'actuelle région parisienne. Après des études de droit, Marcel Benoist prend la suite de son père à l'âge de 25 ans et plaide au tribunal civil jusqu'en 1898. Il aurait ensuite entrepris divers voyages à travers l'Europe et commencé à collectionner des objets d'art. Puis vient une période où il partage son temps entre sa propriété et son domaine de chasse près de Paris et son appartement dans le centre de la capitale. Marcel Benoist est décrit par un de ses amis comme un

¹ Sauf indication contraire, les informations présentées ci-après se fondent sur l'histoire de la Fondation Marcel Benoist qui avait été retracée lors de la célébration de ses 75 ans en 1995 et sur la plaquette publiée en 2007 par la Fondation elle-même (Martin Stuber, Sabine Kraut, Le prix Marcel Benoist de 1920 à 1995. L'histoire du prix scientifique de la Confédération suisse, Berne : Fondation Marcel Benoist, 1995. La Fondation et le Prix Marcel Benoist, Berne : Fondation Marcel Benoist, 2007).

lecteur assidu et une personne dotée d'une grande curiosité, ce qui contribue à sa vaste culture générale, mais il est aussi dépeint comme un être menant une vie plutôt solitaire.

À partir de 1911, Marcel Benoist commence à transférer sa fortune, sa collection d'objets d'art et sa bibliothèque en Suisse. Après 1914, il vit principalement à Lausanne. Les raisons de ce déménagement restent mystérieuses. On ne lui connaît aucun lien avec des cercles scientifiques ou culturels dans sa ville d'adoption. La seule personne dont on sait qu'elle lui était proche est Gabrielle Duvivier (1885-1976), la fille d'un couple d'amis. Elle le suit à Lausanne et s'occupe de son domicile et de ses affaires.

Marcel Benoist s'éteint à Paris en 1918. Selon ses proches, qui se souviennent de lui comme d'un philanthrope, il s'est rendu dans les quartiers pauvres de la capitale pour soulager les souffrances causées par une épidémie en distribuant des aumônes. Ce faisant, il contracte lui aussi la maladie et meurt à l'âge de 54 ans.

1.2 Le legs de Marcel Benoist

Marcel Benoist a rédigé son testament quatre ans avant sa mort. Il a légué au « Gouvernement de la République Helvétique » la majeure partie de son patrimoine, sa collection d'objets d'art et sa bibliothèque. Marcel Benoist a exprimé sa volonté en ces mots :

« Je donne et lègue au Gouvernement de la République Helvétique la totalité des valeurs par moi déposées en Suisse à la Banque Nationale à Berne et la Bankverein suisse à Bâle. Les revenus de ces valeurs serviront à distribuer chaque année un prix unique au savant suisse ou domicilié en Suisse qui aura pendant cette année fait la découverte ou l'étude la plus utile dans les sciences, particulièrement celles qui intéressent la vie humaine. »²

Le testament prévoyait également que, sur le patrimoine qui lui avait été légué, le gouvernement suisse devait verser une rente viagère annuelle de 6000 francs à Gabrielle Duvivier, la compagne de Marcel Benoist.

Les fortes similitudes entre certaines dispositions du testament de Marcel Benoist et celles figurant dans le testament d'Alfred Nobel de 1895 ne sont pas passées inaperçues. Le testament de ce dernier a-t-il servi de modèle ? Marcel Benoist a-t-il été inspiré par le legs d'Alfred Nobel ? C'est possible. Des preuves ou des indices en ce sens font cependant défaut.

1.3 La création de la Fondation

Le gouvernement suisse, à savoir le Conseil fédéral, accepte l'héritage et décide de confier l'ensemble de la collection d'objets d'art à la garde de la Ville de Lausanne. Il charge le Département fédéral de l'intérieur DFI de créer une fondation et d'en élaborer le règlement. Le Conseil fédéral décide par ailleurs de rassembler toutes les valeurs correspondant à ce legs à la Banque nationale suisse, qui aura pour mission de gérer ce portefeuille sans frais.

L'acte constitutif de la Fondation Marcel Benoist, élaboré par le DFI, est approuvé par le gouvernement suisse le 19 novembre 1920. La Fondation est constituée conformément aux articles 80 et 89 du code civil suisse³. Elle porte alors le nom de Fondation Marcel Benoist pour l'encouragement des recherches

² La Fondation et le Prix Marcel Benoist, Berne : Fondation Marcel Benoist, 2007, 10.

³ Lorsqu'il a débattu de la constitution de la Fondation, le Conseil fédéral s'est référé à la constitution quelques années auparavant de la Fondation Carnegie pour les sauveteurs (Suisse). En 1911, Andrew Carnegie (1835-1919), un grand industriel américain d'origine écossaise, avait adressé au président de la Confédération suisse

scientifiques et est inscrite au registre du commerce du canton de Berne. La fonction de président de la Fondation incombe au chef du DFI, dirigé entre 1920 et 1928 par Ernest Chuard (1857-1942). De par son parcours professionnel, ce politicien vaudois connaît le paysage des hautes écoles en Suisse, qui compte alors huit hautes écoles universitaires et quelque 9000 étudiants. Avant d'entrer au Conseil fédéral, Ernest Chuard se consacre pendant plusieurs années à l'enseignement et à la recherche. Il est doyen de la Faculté des sciences à l'Université de Lausanne de 1894 à 1896 et devient membre du Conseil de l'École polytechnique fédérale de Zurich en 1907⁴.

Si l'on considère la volonté du fondateur et la création de la Fondation avec nos yeux d'aujourd'hui, on peut y voir six idées directrices en tant que conditions de base d'une recherche forte et éléments capitaux pour l'encouragement des activités de recherche :

1. *Impulsion bottom-up – soutien top-down* : le prix et la Fondation sont nés de l'initiative d'un particulier. Marcel Benoist a présenté son idée au Conseil fédéral en tant qu'acteur privé. Le Conseil fédéral a pris le relais et élaboré les bases institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre du projet.
2. *Ancrage national – orientation transnationale* : le prix est décerné par le gouvernement suisse et bénéficie ainsi d'une assise nationale. Il reflète dans le même temps une manière de penser et d'agir transnationale à double titre : le fondateur du prix était de nationalité française et vivait à Lausanne, et les lauréats peuvent aussi être détenteurs d'un passeport autre que celui avec la croix blanche.
3. *Ouverture thématique* : les dispositions du testament relatives à l'attribution du prix ne limitent pas le champ des thèmes de recherche mis à l'honneur. Elles donnent ainsi une grande latitude quant au choix des thèmes scientifiques.
4. *Excellence* : le travail scientifique qui est récompensé doit être le plus utile parmi tous les travaux sélectionnés. « La découverte ou l'étude la *plus* utile » – tels sont les termes utilisés dans le testament. Marcel Benoist indique ainsi que seul un chercheur qui s'est particulièrement illustré pourra se voir décerner le Prix Marcel Benoist.
5. *Pertinence sociétale* : l'attribution du Prix Marcel Benoist se fonde non seulement sur des considérations scientifiques, mais aussi sur les impacts sociétaux des travaux de recherche, dont les bienfaits sont également évalués.
6. *Partenariat public-privé* : la Fondation et le prix ont bénéficié dès le début d'un engagement commun de l'État et de l'économie privée. La fortune mise à disposition par le fondateur est privée, la Confédération exécute pour sa part la volonté du fondateur et a, pour ce faire, créé une fondation, dont elle assure le secrétariat.

Pour que la volonté du fondateur et la constitution de la fondation soient suivies de faits, il a fallu mettre en place des structures et des règles permettant à la Fondation d'accomplir ses tâches. Cette

une lettre accompagnée d'un don destiné à la mise sur pied en Suisse de la Fondation Carnegie pour les sauveteurs. En 1912, le Conseil fédéral allait créer la Fondation Carnegie Suisse en tant que fondation fédérale visant à récompenser des personnes qui ont risqué leur vie pour sauver d'autres personnes. – Archives fédérales suisses, E 1004*, Procès-verbaux du Conseil fédéral, Procès-verbal des décisions 09.03.-11.03.1920, 70011818, et page internet : <https://www.carnegie.ch/fr/ueber-uns/histoire/> (état au 7 juillet 2020).

⁴ Oliver Meuwly, Jean-Pierre Chuard : Ernest Chuard 1857-1942. Die Schweizer Bundesräte. Ein biographisches Lexikon. Herausgegeben von Urs Altermatt. Zürich, 2019, 306-311. Edition en français : Conseil fédéral. Dictionnaire biographique des cent premiers conseillers fédéraux. Édité par Urs Altermatt. Yens : Cabédit, 1993. Jocelyn Rochat : Ernest Chuard, le conseiller fédéral malgré lui. Revue suisse d'histoire, volume 39, 1989, 171-188.

étape a pu être franchie grâce aux acteurs responsables, qui se sont investis dans le projet et se sont engagés à répondre de la réalisation des objectifs de la Fondation.

2. Les structures – les processus – les acteurs

En instituant la Fondation Marcel Benoist, le Conseil fédéral a créé un cadre réglementaire qui attribue les compétences, définit les processus et fixe la composition des instances dirigeantes. Trois domaines en particulier méritent plus d'attention : l'évolution du fonctionnement de la Fondation, l'organisation de la procédure conduisant au choix du lauréat et le cercle des personnes responsables de la gestion des activités de la fondation.

2.1 Les organes de la Fondation

Les statuts approuvés par le Conseil fédéral le 19 novembre 1920 n'ont pas changé au cours des 75 premières années de la Fondation hormis une adaptation mineure. Au fil du temps, certaines dispositions sont toutefois devenues caduques et d'autres ne correspondaient plus à la réalité. Au début des années 1990, le Conseil de fondation a donc procédé à une révision complète des statuts, qui a été approuvée en 1998.

Quinze ans plus tard, il a été décidé de repositionner la Fondation dans la perspective de son centième anniversaire. Ce repositionnement devait entre autres permettre d'accroître le capital de la Fondation et de renforcer son image ainsi que son impact vis-à-vis de l'extérieur, comme le montrent les chapitres suivants. Les statuts révisés de nouveau à cette fin ont été approuvés le 28 août 2018. Ils comprennent l'acte constitutif et le règlement.

Le Conseil de fondation, agissant à titre gracieux, est son organe suprême ; il est responsable d'arrêter la stratégie et de fixer les priorités, et veille à ce que le but de la Fondation soit respecté. Le Conseil de fondation est par ailleurs l'autorité compétente pour la procédure de sélection et se charge de la remise du prix de la Fondation. Conformément à l'acte constitutif de la Fondation, il est présidé par le membre du Conseil fédéral responsable de la recherche scientifique. Siègent en outre au sein du Conseil de fondation un représentant de chacune des dix universités cantonales et de chacune des deux EPF ainsi qu'un représentant de l'administration fédérale. La gestion du secrétariat de la fondation incombe au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI. Le Bureau de la fondation, qui est composé du président et des deux vice-présidents, prépare les dossiers à l'intention du Conseil de fondation. Le Comité de placement, que préside un membre du Conseil de fondation, surveille la gestion du patrimoine à l'intention du Conseil de fondation. Il a en outre été prévu dès la création de la Fondation que l'ambassadeur de France en Suisse ou un représentant désigné par lui-même fasse également partie du Conseil de fondation.

Un Comité de parrainage a été créé en 2017. Il réunit des donateurs représentant de grandes entreprises internationales et des fondations qui, en tant que personnalités ou organisations renommées et à travers leur engagement envers la fondation, contribuent au rayonnement du Prix scientifique Marcel Benoist. Ses membres œuvrent en tant qu'ambassadeurs de la Fondation en s'assurant que le prix puisse s'inscrire dans la durée et que des partenaires supplémentaires s'investissent au niveau financier. Par ailleurs, le Cercle des amis réunit d'autres personnes s'engageant pour la Fondation.

2.2 La procédure d'attribution

Même si la remise du prix n'a jamais été annulée par manque de travaux de haute qualité, la procédure pour le dépôt des propositions et le choix du lauréat a été modifiée plusieurs fois au fil du temps. Alors qu'au cours des quinze premières années de la Fondation, les chercheurs eux-mêmes étaient autorisés à soumettre leur candidature, la pratique qui s'est imposée peu à peu est celle selon laquelle la commission administrative, appelée plus tard *Conseil de fondation*, propose des candidats. Ses membres étaient priés de se mettre en rapport en temps utile avec les doyens des facultés et de soumettre au secrétariat les noms des candidats éligibles ainsi que les dossiers les concernant. Une sous-commission procédait ensuite à un premier tri, recueillait l'avis d'experts externes en Suisse et à l'étranger et établissait un classement à l'intention du plénum, qui choisissait le lauréat à la fin de ce processus. Même si une augmentation du nombre de candidatures a été constatée à la fin des années 1980 grâce à cette adaptation, le président de la Fondation a jugé très important en 1993 de continuer à œuvrer activement pour proposer des candidatures afin d'égaliser au minimum le record de seize propositions dans le futur.

Dans la perspective du centième anniversaire, il a été décidé que le soin d'organiser la sélection des candidats serait laissé au Fonds national suisse de la recherche scientifique FNS à partir de 2018⁵. L'objectif est de disposer d'un système établi au niveau national permettant de passer en revue les chercheurs éligibles et garantissant une procédure de sélection fondée sur les critères prescrits. Le FNS évalue les candidatures reçues sur la base du principe de rotation entre les différentes disciplines scientifiques exigé par la fondation. Une procédure de nomination ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique en Suisse est organisée au préalable : dans ce cadre, les chercheurs, les membres dirigeants des établissements de recherche et les représentants d'autres institutions de droit public ou privé peuvent soumettre des propositions. Le prix est attribué à un chercheur doté d'une solide réputation et d'un grand potentiel. Le lauréat doit être établi en Suisse et travailler au minimum à 50 % dans une institution de recherche suisse. Le projet de recherche récompensé doit avoir été réalisé principalement en Suisse.

Mis sur pied par le FNS, le comité d'évaluation se compose de quatre experts internationaux au moins, de plusieurs membres du Conseil national de la recherche du FNS et de deux membres du Conseil de la Fondation Marcel Benoist, ainsi que de deux représentants de la société. Le comité propose d'attribuer le prix à un candidat, puis le Conseil de fondation désigne le lauréat.

2.3 La présidence – les membres du Conseil de fondation

La Fondation Marcel Benoist est présidée depuis sa création par un membre du gouvernement suisse. Elle a été dirigée jusqu'à aujourd'hui par une conseillère fédérale et treize conseillers fédéraux, qui, lors de leur élection au sommet de l'État, représentaient les cantons de Bâle, de Berne, de Fribourg, de Genève, de Lucerne, de Neuchâtel, du Tessin, de Vaud, du Valais, de Zoug et de Zurich. Le mandat le plus long a duré 25 ans, et le plus court, un an⁶. En conséquence de la réorganisation des départements en 2013 qui a réuni le secteur de la formation, de la recherche et de l'innovation sous

⁵ DEFR / SEFRI – FNS. Convention de prestations 2017-2020, 31 mai 2017. Annexe, fourniture de prestations. https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/recherche-et-innovation/la-recherche-et-l-innovation-en-suisse/instruments-d_encouragement/institutions-nationales-chargees-d-encourager-la-recherche-et-l-.html (état 7.7.2020).

⁶ Voir annexe 1.

le toit du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR, la présidence de la fondation incombe depuis lors au chef de ce département.

Depuis 1920, le Conseil de fondation (autrefois *commission administrative*) comptait 94 personnes. Au sein de cet organe, les représentants des hautes écoles étaient pour la plupart des professeurs titulaires, dont bon nombre étaient eux-mêmes d'anciens lauréats du Prix Marcel Benoist. Même si leur désignation incombait au Conseil fédéral, elle était effectuée en étroite coordination avec les rectorats des hautes écoles. Un équilibre était recherché tant sur le plan régional qu'au niveau des branches ; les personnes des domaines de la chimie, de la physique et de la médecine représentaient toutefois la grande majorité au vu des dispositions relatives aux disciplines scientifiques qui ont prévalu jusqu'en 1996. La limite d'âge est fixée à 70 ans ; les mandats sont limités à une durée de 16 ans. La Confédération a été représentée jusqu'en 2012 par le directeur de l'Office fédéral de la santé publique OFSP, placé sous l'autorité du DFI. Depuis lors, le représentant fédéral doit être désigné par le DEFR parmi les cadres supérieurs du domaine de la recherche scientifique. L'ambassadeur de France s'est fait représenter le plus souvent par des personnes issues également des branches des sciences naturelles. Jusqu'en 1942, un représentant de la famille de Marcel Benoist était en outre membre de la commission administrative de l'époque.

3. Les moyens disponibles – les dispositions pour l'attribution

Outre le développement structurel et l'implication des personnalités qui ont participé à sa gestion, la Fondation a surtout été façonnée par les ressources dont elle disposait. Les critères d'attribution du prix, qui ont été ajustés à plusieurs reprises, ont joué un rôle important. L'éventail des thèmes traités par les lauréats s'en est trouvé élargi.

3.1 La fortune de la Fondation et le montant du prix

Au moment de sa création, la Fondation disposait d'une fortune se composant de titres d'une valeur marchande d'environ 1 million de francs, d'une collection d'œuvres d'art dont la valeur était estimée à 755 000 francs en 1933 et d'une bibliothèque contenant quelque 600 livres. En 1965, la collection d'œuvres d'art est devenue la propriété de la Ville de Lausanne pour 750 000 francs.

La valeur du portefeuille de titres a été soumise à plusieurs reprises à des fluctuations considérables, qui ont également affecté le montant du prix. Au départ, le montant du prix équivalait à environ deux fois le salaire annuel d'un professeur titulaire à l'époque, mais la situation a changé dans les années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale. Le montant disponible pour le prix en 1958 a été réduit à 20 000 francs, et le fonds de réserve a dû être épuisé.

Si la Fondation était bien consciente que l'importance d'un prix et son prestige se reflétaient surtout dans le montant du prix, les efforts qu'elle a déployés les années suivantes pour collecter des fonds auprès de donateurs n'ont eu qu'un succès modéré. Certes, le montant du prix a pu être porté à 50 000 francs en 1974 et, suite au décès de Gabrielle Duviol en 1976, la Fondation n'a plus eu à lui verser la rente annuelle de 15 000 francs à l'époque. Par contre, une demande d'augmentation de capital présentée par la Fondation à la Confédération en 1963 n'a pas abouti, l'Administration fédérale des finances s'y étant opposée. Grâce à un don généreux reçu à l'occasion du 75^e anniversaire de la Fondation, la fortune, dont la gestion a été confiée par la suite pour la première fois à une société

privée, équivalait à plus de 3 millions de francs. Toutefois, dans le sillage de l'évolution des marchés financiers en 2007 et 2008, elle s'est contractée à 1,8 million de francs.

Le fait que le Conseil de fondation ait décidé à l'initiative de son président d'alors, le conseiller fédéral Johann N. Schneider-Ammann, de repositionner la Fondation dans la perspective du centenaire qui approchait et de la recapitaliser grâce à des donateurs privés a été déterminant pour permettre de doter la Fondation des bases durables nécessaires à ses activités. La fortune de la Fondation a ainsi été augmentée de manière considérable : avant 2020, environ 19 millions de francs ont été recueillis auprès de donateurs privés et la dotation du prix s'élève désormais à 250 000 francs. Le Comité de placement, mis sur pied dans ce contexte, et le règlement de la Fondation sur les placements sont l'expression des efforts visant à renforcer la Fondation en tant que partenariat public-privé, à professionnaliser la gestion de fortune et à continuer à faire fructifier cette fortune.

3.2 Les critères d'attribution et les domaines thématiques

Les dispositions prévues dans le testament de Marcel Benoist pour l'attribution du prix avaient un caractère général et, en prévoyant que ce qui « est important pour la vie humaine » était digne d'être récompensé, elles fixaient la direction générale à suivre. La Fondation a donc eu pour tâche d'établir des critères pour l'évaluation des travaux nominés. Même si les termes utilisés ont évolué en fonction du langage scientifique propre à chaque époque, le principe fondamental pour l'attribution du prix depuis le début des activités de la Fondation a été la qualité exceptionnelle du travail de recherche, ce dernier devant se distinguer en outre par son originalité, son caractère novateur, sa résonance avec le monde et son impact. Hier comme aujourd'hui, les lauréats doivent bénéficier de la reconnaissance de leurs pairs et justifier par conséquent d'un solide parcours.

Se faire une représentation, dans le contexte historique, du sens que la Fondation a donné au fil des ans à l'expression « important pour la vie humaine » nécessiterait un examen approfondi et ne peut être entrepris ici. Il convient de noter que jusqu'au début des années 1990, le prix était principalement attribué pour des travaux scientifiques, avec une prédominance dans le domaine des sciences de la vie et de la médecine. Si, au départ, l'accent était mis sur la santé, le prix a également été accordé, au fil du temps, pour des travaux qui, selon la terminologie de la Constitution fédérale de 1999, étaient considérés comme utiles, d'une manière générale, à la prospérité⁷. Cette évolution a eu pour effet de prendre en compte notamment la biologie, la géographie, la zoologie et les sciences de l'environnement.

Une étape importante de la Fondation a été franchie en 1939 lorsque le prix a été décerné pour la première fois pour des travaux de recherche fondamentale. En 1966, le prix était décerné pour la première fois à deux chercheurs. Il a fallu un peu plus de temps avant que des chercheurs des sciences humaines et sociales ne soient également mis à l'honneur. L'élément déclencheur a été le don de 1996 évoqué plus haut, qui était lié au souhait du mécène d'élargir l'éventail des travaux à prendre en considération, ce qui a été consigné par la suite dans les statuts révisés de la Fondation en 1997. Depuis lors, le prix est ouvert à toutes les disciplines scientifiques, pour autant que les critères de qualité et d'excellence requis pour son attribution sont respectés.

⁷ La Confédération suisse « favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays. ». Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999, art 2, al. 2.

4. Les lauréats – la publicité – la remise du prix

Le présent chapitre ne vise pas à rendre hommage aux activités de recherche menées par les lauréats. Si l'on voulait vraiment évoquer leurs activités, il faudrait parler à la fois de leur travail, du contexte de l'époque et de leur environnement personnel⁸. Par conséquent, les informations ci-après se limitent à une vue d'ensemble, présentent la manière dont le prix est perçu par le public et montrent l'importance que l'on accorde à la remise de ce prix.

4.1 Les lauréats

Si l'on classe les lauréats du Prix scientifique suisse Marcel Benoist d'après leurs activités professionnelles, on s'aperçoit que les travaux le plus souvent récompensés ont été menés dans des hautes écoles universitaires ou dans des instituts de recherche publics. À six reprises, le prix a été remis à des chercheurs du secteur privé. Le fait que la plupart des lauréats appartenaient, jusqu'en 1996, aux domaines des sciences naturelles, de la médecine et des sciences de la vie tient à la définition restrictive des critères d'attribution du prix qui étaient appliqués jusqu'à cette année-là. Dans la majeure partie des cas, le prix a récompensé des personnalités de renommée nationale et internationale justifiant d'un grand nombre de résultats et d'une activité professionnelle effective dans le domaine de la recherche. Sur l'ensemble des lauréats du Prix Marcel Benoist, onze ont reçu par la suite le prix Nobel⁹.

Ce faisant, le prix a toujours eu et a encore, pour les lauréats, valeur de reconnaissance de leurs découvertes. Mais il n'est pas que cela. Il traduit aussi la reconnaissance pour l'encouragement de la science auquel les lauréats contribuent, pour le bénéfice qu'ils apportent ainsi à la société et pour l'investissement dont ils font preuve. Le fait de prendre uniquement en compte ce que les lauréats ont accompli serait néanmoins réducteur. La plus grande visibilité et, avec elle, l'aura de prestige que confère l'attribution du prix peuvent aussi inciter les lauréats à poursuivre leurs recherches de très haut niveau. La compétitivité de la haute école dans laquelle ils travaillent peut s'en trouver elle-même renforcée¹⁰ et l'activité de recherche d'autres hautes écoles stimulée grâce à des collaborations¹¹.

4.2 La communication

« Il est laissé au Département de l'intérieur le soin d'informer la presse à ce sujet », souligna le Conseil fédéral lors de sa séance du 9 mars 1920 à propos de la création de la Fondation Marcel Benoist¹². Cette remarque montre que l'information vis-à-vis du public a été intégrée dès le début dans les réflexions sur les activités de la Fondation, même si les actions en la matière ont été très modestes

⁸ « Les prix scientifiques ont tendance à dénaturer l'histoire de la recherche. On voit alors des personnes mises en avant et glorifiées alors qu'elles devraient plutôt être considérées dans un contexte historique. Il y a une grande part de chance et de hasard qui fait que l'on a du succès et que l'on est retenu parmi tant d'autres. Les prix s'adressent rarement aux femmes et aux hommes courageux qui, de manière désintéressée, mettent toute leur énergie et tous leurs efforts au service d'un objectif qui est ensuite atteint par d'autres. » Richard R. Ernst. Nobelpreisträger aus Winterthur. Autobiographie. In Zusammenarbeit mit Matthias Meili. Baden, 2020, 173.

⁹ Voir annexe 2.

¹⁰ Walter Rüegg. Zwischen Hochschule und Öffentlichkeit. Beiträge aus 50 Jahren Universitätsgeschichte und Hochschulpolitik. Herausgegeben von Joachim Bauer und Ruth Meyer Schweizer, Stuttgart, 2016, 139.

¹¹ Nous devons cette indication à Michel Mayor, lauréat 1997 et prix Nobel 2019. Qu'il en soit ici remercié.

¹² Archives fédérales suisses, E 1004*, Procès-verbaux du Conseil fédéral, Procès-verbal des décisions 09.03.-11.03.1920, 70011818.

durant les 30 premières années. Les premières tentatives pour s'ouvrir au public datent de la fin des années 1950 avec des contacts avec la presse quotidienne. En 1962 a eu lieu la première retransmission en direct de la cérémonie de remise du prix lors du journal télévisé de la chaîne de télévision suisse alémanique. Reste que le prix était encore trop peu connu du public : la Fondation n'était pas assez présente dans les médias, comme le déplorait son secrétaire en 1991.

La Fondation a emprunté pour la première fois de nouveaux chemins au niveau de sa communication lorsque, à l'occasion de ses 75 ans, elle a revu, à l'aide de conseillers externes, sa manière de se présenter au public et s'est fabriquée une nouvelle image. Au début du 21^e siècle, elle a franchi une autre étape et s'est employée à améliorer l'image du prix sur des points précis et à parfaire son profil au travers de la nouvelle image de marque du Prix scientifique suisse. En impliquant les médias de manière proactive et en prenant d'autres mesures dans le contexte de la remise du prix, la Fondation a par ailleurs essayé de renforcer la notoriété du prix auprès de la population et de l'ancrer plus largement aussi bien dans le monde scientifique, les milieux politiques, la société et les entreprises qu'auprès de la jeune génération et par conséquent de la relève scientifique. Il s'agissait dans le même temps de mettre en lumière les contributions de haut niveau dans le domaine de l'enseignement et de la recherche et de positionner la Suisse comme l'une des nations de recherche scientifique parmi les meilleures du monde.

4.3 Le cadre de la remise du prix

Jusqu'au milieu des années 1980, seul un cercle restreint de personnalités triées sur le volet est convié à la remise du prix. Le caractère presque confidentiel de l'évènement fait que le prix tombe en grande partie dans l'oubli et qu'il intéresse peu de personnes en dehors du domaine de recherche du lauréat. L'institution au sein de laquelle le lauréat travaille se charge de l'organisation. La remise du prix s'ouvre à tous en 1994 lorsque, par le biais d'une campagne d'affichage, le public est invité à y assister et que le président de la Fondation ainsi que le lauréat présentent des exposés afin d'augmenter la réceptivité du plus grand nombre aux thèmes de la formation et de la recherche en Suisse. En 2017, elle se tient dans la capitale fédérale et prend la forme d'une cérémonie officielle. En 2020, année du centenaire de la Fondation, la remise du prix s'appelle désormais *Remise des prix scientifiques suisses* et vise, pour la première fois, à décerner le Prix Marcel Benoist et le Prix Latsis National lors d'une même cérémonie. Le Prix Latsis National récompense des chercheurs âgés de 40 ans au plus pour leurs contributions à la recherche fondamentale. Parallèlement au point d'orgue que constitue la remise du Prix Marcel Benoist par le conseiller fédéral qui préside la Fondation, la cérémonie offre à des jeunes qui s'intéressent aux sciences la possibilité de s'entretenir avec la lauréate ou le lauréat. Elle donne aussi l'occasion à des personnes et à des cercles issus de la société civile, de l'économie et de la politique d'en apprendre davantage sur la Suisse en tant que pôle de recherche de renommée mondiale. La cérémonie de remise du prix leur permet en outre de voir en quoi les travaux récompensés et le testament de Marcel Benoist sont liés et ce que représente le Prix scientifique suisse.

Les perspectives

Depuis la première attribution du Prix Marcel Benoist à un chercheur il y a maintenant cent ans, le paysage scientifique de la Suisse a connu des développements qui ont eu de profondes répercussions et ont entraîné des changements importants. Le nombre d'étudiants dans les hautes écoles suisses est ainsi passé d'environ 9000 à plus de 250 000, celui des hautes écoles de 8 à plus de 30. En créant, en 1944, l'entité qui allait devenir Innosuisse et, en 1952, le FNS, la Confédération a mis en place des

institutions nationales vouées à l'encouragement de la recherche fondamentale, de l'innovation, de la relève scientifique et de la coopération internationale dans le domaine scientifique. Elle soutient également l'activité et les missions des Académies suisses des sciences, les établissements de recherche d'importance nationale ainsi que la collaboration avec l'Union européenne en matière de formation et de recherche. La Confédération accorde par ailleurs des bourses à des étudiants étrangers et octroie des subventions aux cantons pour le financement des aides à la formation qu'ils allouent au degré tertiaire. Outre la responsabilité du domaine des EPF, elle assure le soutien des hautes écoles cantonales et veille avec les cantons à garantir la qualité dans l'espace suisse des hautes écoles. Il faut également relever l'engagement dont font preuve les entreprises privées en assumant la majeure partie des dépenses en faveur du secteur recherche et développement. C'est ensemble que l'État et l'économie privée contribuent à faire de la recherche suisse l'une des meilleures au monde. N'oublions pas non plus que d'autres prix ont été créés pour œuvrer à la reconnaissance des travaux scientifiques, dont, parmi les plus connus, le Prix Balzan, le Prix Latsis National, déjà évoqué précédemment, le Prix Louis-Jeantet et le Prix Otto Naegeli¹³. Les hautes écoles apportent aussi leur pierre à l'édifice en décernant des prix destinés à mettre à l'honneur des contributions de premier ordre.

Quelle est dès lors la place du Prix scientifique suisse Marcel Benoist, du haut de ses cent ans, dans le monde scientifique suisse d'aujourd'hui ? A-t-il l'effet souhaité par son fondateur ? Contribue-t-il effectivement au renforcement de la formation et de la recherche ?

L'une des caractéristiques principales du prix est qu'il permet de mettre à l'honneur, au nom de la Confédération suisse, des travaux de premier plan menés dans toutes les disciplines scientifiques tout en rendant hommage aux personnes qui ont réalisé ces travaux. Dans son autobiographie parue en 2020, le chimiste suisse Richard R. Ernst, qui a reçu le Prix Marcel Benoist en 1986, puis le prix Nobel de chimie en 1991, ainsi que de nombreux autres prix scientifiques prestigieux, s'exprime en ces termes :

« Les chercheurs de haut vol sont des gens un peu particuliers, et je le suis aussi. Pour arriver à des résultats, il faut faire preuve de beaucoup de discipline et savoir mettre ses propres besoins entre parenthèses. Les objectifs que l'on poursuit doivent être entièrement au service de la science. [...] C'est la raison pour laquelle les scientifiques renoncent à la jouissance de certaines libertés personnelles. Ils n'en sont pas moins des personnes, femmes ou hommes, qui travaillent dans leur laboratoire, passent par toutes sortes d'émotions et empruntent parfois des chemins irrationnels, qui donnent l'impression, au premier abord, de parasiter l'objectivité scientifique. Je suis pour ma part convaincu qu'il ne peut y avoir d'avancées sans cette part d'humanité. »¹⁴

À l'heure où l'on mesure l'activité scientifique dans le monde entier au moyen de classements, d'indices ou de comparatifs d'efficacité et de performance, mais aussi au regard des nouveaux modes d'enseignement tels que les MOOCs (*Massive Open Online Courses*) avec des cours par visioconférence, des interactions en ligne et des examens virtuels, il nous faut plus que jamais avoir des contacts directs avec des chercheurs de haut niveau afin de nous rendre compte de la dimension

¹³ Pour de plus amples informations sur ces trois prix, consulter les pages internet suivantes : <https://www.balzan.org/fr/prix-balzan> ; <http://www.fondationlatsis.org/> ; <http://www.jeantet.ch> ; <http://www.otto-naegeli-preis.ch/fr/>. Un autre prix allant dans le même sens mérite aussi d'être cité : le Prix suisse de la recherche en éducation, décerné sur mandat de la Confédération et des cantons (<https://www.bildungsforschungspreis.ch/fr/prix/>).

¹⁴ Richard R. Ernst. Nobelpreisträger aus Winterthur. Autobiographie. In Zusammenarbeit mit Mathias Meili. Baden, 2020, 10-11.

humaine de leurs activités. Il s'agit également de les honorer en tant qu'acteurs à qui il revient une fonction clé en tant que références et modèles pour la conception et l'organisation de processus de formation et de recherche. Ce ne sont pas seulement les experts qui entrent en ligne de compte. Le Prix scientifique suisse Marcel Benoist est décerné par la Confédération suisse et concerne toutes les institutions et toutes les disciplines à l'échelle nationale. Il offre une occasion, à sa manière unique, d'utiliser l'attribution du prix comme un forum de rencontre et de dialogue. Un forum qui permet d'avoir des contacts avec des acteurs de premier plan et de prendre conscience de l'apport de l'excellence scientifique pour le bien du pays et la gestion des défis sociétaux. Le rôle décisif que peut jouer la recherche à plusieurs niveaux s'est révélé récemment avec une impressionnante clarté dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Le prix n'est donc pas uniquement un moyen de contribuer à l'encouragement de l'excellence au sens où l'entendait son fondateur. Il rappelle aussi à quel point la recherche est importante dans la résolution de problèmes et la forme que l'on donne à l'avenir. Il montre en outre quels objectifs se fixent des personnalités qui réalisent des travaux de premier ordre et avec quelle implication elles les atteignent. La collaboration entre les acteurs concernés revêt par conséquent une importante capitale, car elle instaure transparence et confiance, moyennant quoi elle peut servir d'exemple pour les coopérations entre les entreprises et l'État dans les domaines de la formation et de la recherche. Le prix présente aussi en cela un intérêt pour le système scientifique.

Au cours des 100 ans qui se sont écoulés, le Prix scientifique suisse Marcel Benoist et la Fondation du même nom ont été confrontés à de nombreuses reprises à des défis qui ont conduit à une réflexion critique. Grâce aux conclusions qui ont été tirées et aux mesures qui ont été prises ensuite, l'attribution du prix en cette année du centenaire de la Fondation peut être organisée avec un positionnement plus fort que jamais et adapté aux exigences futures et avec des bases saines. Tout cela a été possible, car la Fondation a réussi à accorder avec l'environnement en mutation les idées directrices qui ont conduit à la création du prix et qui sont plus que jamais actuelles. Les points déterminants ont été la motivation et la volonté de respecter la tradition tout en faisant preuve d'une ouverture d'esprit, de définir une compréhension commune dans le dialogue entre la science, la politique et l'économie, et d'appliquer dans un esprit de partenariat les connaissances ainsi acquises.

Fondation Marcel Benoist – Présidentes et présidents

Conseillère fédérale/Conseiller fédéral	Canton	Période
Ernest Chuard	Vaud	1920-1928
Marcel Pilet-Golaz	Vaud	1929
Albert Meyer	Zurich	1930-1934
Philipp Etter	Zoug	1935-1959
Hans-Peter Tschudi	Bâle-Ville	1960-1973
Hans Hürlimann	Zoug	1974-1982
Alphons Egli	Lucerne	1983-1986
Flavio Cotti	Tessin	1987-1993
Ruth Dreifuss	Genève	1993-2002
Pascal Couchepin	Valais	2003-2009
Didier Burkhalter	Neuchâtel	2010-2011
Alain Berset	Fribourg	2012
Johann N. Schneider-Ammann	Berne	2013-2018
Guy Parmelin	Vaud	2019-

Prix scientifique suisse Marcel Benoist – Lauréates et lauréats

Année	Lauréate/ Lauréat (*a ensuite reçu le prix Nobel)	Domaine de recherche¹⁵	Institution/ Entreprise
2020	Rudolf Aebersold	Biologie des systèmes	EPF de Zurich/ Université de Zurich
2019	Nicola Spaldin	Recherche sur les matériaux	EPF de Zurich
2018	Lars-Erik Cederman	Recherche internationale sur les conflits	EPF de Zurich
2017	Thomas Stocker	Climatologie	Université de Berne
2016	Johan Auwerx	Nutrition	EPF de Lausanne
2015	Laurent Keller	Microbiologie	Université de Lausanne
2014	Nicolas Gisin	Physique quantique	Université de Genève
2013	Michael Grätzel	Chimie	EPF de Lausanne
2012	Michael N. Hall	Biologie moléculaire	Université de Bâle
2011	Michele Parrinello	Physique	Université de Lugano
2010	Daniel Loss	Physique	Université de Bâle
2009	Françoise Gisou van der Goot	Microbiologie	EPF de Lausanne
2008	Ernst Fehr	Économie	Université de Zurich
2007	Ari Helenius	Biochimie/biologie cellulaire	EPF de Zurich
2006	Timothy J. Richmond	Biologie moléculaire	EPF de Zurich
2005	Othmar Keel	Histoire des religions	Université de Fribourg
2004	Adriano Aguzzi	Neuropathologie	Université de Zurich
2003	Denis Duboule	Biologie	Université de Genève
2002	Rüdiger Wehner	Zoologie	Université de Zurich
2001	Ruedi Imbach	Histoire de la philosophie	Université de Fribourg
2000	Dieter Seebach	Chimie	EPF de Zurich
1999	Luzius Wildhaber	Droit	Université de Bâle
1999	Paul Müller	Droit	Université de Berne
1998	Jürg M. Fröhlich	Physique	EPF de Zurich
1997	Michel Mayor*	Astronomie	Université de Genève

¹⁵ La dénomination correspond à la terminologie utilisée lors de la remise du prix et ne prétend pas couvrir tous les domaines de recherche des lauréats.

1996	Bernard Rossier	Pharmacologie	Université de Lausanne
1995	Henri Isliker	Immunologie	Université de Lausanne
1995	Alfred Pletscher	Pharmacologie	Université de Bâle
1994	Martin Schwab	Neurobiologie	Université de Zurich
1992	Gottfried Schatz	Biologie moléculaire	Université de Bâle
1991	Kurt Wüthrich*	Biophysique/biologie moléculaire	EPF de Zurich
1991	Duilio Arigoni	Biochimie	EPF de Zurich
1990	Werner Stumm	Écologie	EPF de Zurich
1990	Hans Oeschger	Physique de l'atmosphère	Université de Berne
1990	Bruno Messerli	Géographie physique	Université de Berne
1989	Niklaus Wirth	Informatique	EPF de Zurich
1988	Ulrich Lämmlli	Biologie moléculaire	Université de Genève
1987	Maurice E. Müller	Médecine clinique	Université de Berne
1987	Martin Allgöwer	Médecine clinique/chirurgie	Université de Bâle
1987	Hans R. Willenegger	Médecine clinique/chirurgie	Université de Bâle
1986	Karl A. Müller*	Physique des solides	IBM
1986	Johannes G. Bednorz*	Physique des solides	IBM
1985	Richard R. Ernst*	Chimie physique	EPF de Zurich
1984	Harald Reuter	Pharmacologie	Université de Berne
1983	. Hans R. Brunner	Médecine clinique	Université de Lausanne
1982	Franz Fankhauser	Ophtalmologie	Université de Berne
1981	Karl Illmensee	Biologie du développement	Université de Genève
1980	Hans Kummer	Éthologie	Université de Zurich
1979	Michel Cuénod	Neurobiologie/biochimie	Université de Zurich
1978	Nils K. Jerne*	Microbiologie/immunologie	BIFI
1977	Hans Günthard	Chimie physique	EPF de Zurich
1977	Edgar Heilbronner	Chimie physique	Université de Bâle
1976	Jean Charles Cerottini	Oncologie/immunologie	Université de Lausanne
1976	Theodor K. Brunner	Oncologie/immunologie	Université de Lausanne
1976	Jean Lindenmann	Oncologie/immunologie	Université de Zurich
1975	Mahmut Gazi Yasargil	Médecine clinique/chirurgie	Université de Zurich
1974	Ewald Weibel	Anatomie	Université de Berne
1973	Lucien Girardier	Physiologie	Université de Genève
1973	Georges Spinnler	Physiologie/ingénierie	EPF de Lausanne

1973	Eric Jéquier	Physiologie	Université de Lausanne
1972	Albert Eschenmoser	Chimie organique	EPF de Zurich
1971	Manfred Bleuler	Psychiatrie	Université de Zurich
1970	Charles Weissmann	Biochimie	Université de Zurich
1969	Walter Heitler	Mécanique quantique	Université de Zurich
1968	Michel Dolivo	Neurologie/physiologie	Université de Lausanne
1967	Kurt Mühlethaler	Botanique	EPF de Zurich
1967	Hans J. Moor	Biologie moléculaire	EPF de Zurich
1966	Alfred Tissières	Biochimie	Université de Genève
1966	Edouard Kellenberger	Biologie moléculaire	Université de Genève
1965	Georges de Rham	Mathématiques	Université de Lausanne
1964	Vladimir Prelog*	Biochimie	EPF de Zurich
1963	Gerold Schwarzenbach	Chimie analytique	EPF de Zurich
1962	Alfred Hässig	Hématologie/immunologie	Université de Berne
1961	Werner Kuhn	Chimie physique	Université de Bâle
1960	Pierre Duchosal	Médecine clinique/cardiologie	Université de Genève
1959	Albert Wettstein	Chimie organique	Ciba AG, Bâle
1958	Klaus Clusius	Chimie physique	Université de Zurich
1957	Jakob Seiler	Génétique/biologie du développement	EPF de Zurich
1956	Siegfried Rosin	Génétique/hématologie	Université de Berne
1955	Max Holzmann	Médecine clinique/cardiologie	Université de Zurich
1954	Ernst Hadorn	Biologie du développement/génétique	Université de Zurich
1953	Alfred Fleisch	Physiologie	Université de Lausanne
1952	Otto Gsell	Médecine clinique	Université de Bâle
1951	Anton Fonio	Médecine clinique	Université de Berne
1950	Emile Guyénot	Biologie du développement/génétique	Université de Genève
1949	Albert Frey-Wyssling	Biologie moléculaire	EPF de Zurich
1948	Hans E. Walther	Médecine clinique/oncologie	Université de Zurich
1947	Tadeus Reichstein*	Chimie organique	Université de Bâle
1946	Alexander von Muralt	Physiologie/neurologie	Université de Berne
1945	Ernst A. Gäumann	Biologie/agronomie	EPF de Zurich
1944	Robert Mattey	Biologie du développement/génétique	Université de

1943	Paul Scherrer	Physique atomique	Lausanne EPF de Zurich
1942	Arthur Stoll	Pharmacologie	Sandoz AG, Bâle
1941	Hermann Mooser	Maladies infectieuses	Université de Zurich
1940	Friedrich T. Wahlen	Agronomie	Office fédéral de guerre pour l'alimentation
1939	Fritz Baltzer	Biologie du développement/génétique	Université de Berne
1938	Leopold Ruzicka*	Endocrinologie	EPF de Zurich
1937	Charles Dhéré	Chimie analytique	Université de Fribourg
1936	Alfredo Vannotti	Médecine clinique	Université de Lausanne
1935	Jakob Eugster	Endocrinologie/génétique	Université de Zurich
1934	Max Askanazy	Oncologie	Université de Genève
1933	Robert Doerr	Maladies infectieuses	Université de Bâle
1932	Maurice Lugeon	Sciences de l'ingénieur	Université de Lausanne
1931	Walter R. Hess*	Physiologie/neurologie	Université de Zurich
1930	Aloys Müller	Physiologie	Université de Fribourg
1929	Paul Niggli	Minéralogie	EPF de Zurich
1928	Jules Gonin	Ophtalmologie	Université de Lausanne
1927	Hermann Sahli	Médecine clinique	Université de Berne
1926	Emile Argand	Géologie	Université de Neuchâtel
1925	Alfred Gysi	Médecine dentaire	Université de Zurich
1924	Heinrich Zangger	Toxicologie	Université de Zurich
1923	Albert Heim	Géologie	Université de Zurich
1922	Paul Karrer*	Chimie organique	Université de Zurich
1921	Conrad Brunner	Médecine clinique/chirurgie	Université de Zurich
1920	Maurice Arthus	Immunologie	Université de Lausanne